

Membres du Conseil municipal : 29  
Membres en exercice : 29  
Présents : 16 Absents : 13  
Suffrages exprimés : 14

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
DEPARTEMENT  
Haute-Garonne

Envoyé en préfecture le 16/11/2018  
Reçu en préfecture le 16/11/2018  
Affiché le 16/11/18  
ID : 031-213101181-20181108-20180706-DE

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE CASTELNAU D'ESTRÉTEFONDS (31620)

Séance 2018/07 du 08 novembre 2018

**D. 2018/07-06 – Finances locales – Modificatif périmètre - Taxe d'aménagement majorée**

L'an deux mil dix-huit, le huit novembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en salle du Conseil municipal, Maison de la Culture, sous la présidence de Monsieur Daniel DUPUY, Maire.

**Présents :** BINET Pascale, BODIOU Christelle, CONSTANS Loïc, DALDOSSO Corinne, DARES Patrick, DUPUY Daniel, DUSSART Vincent, FOISSAC Christian, FORTIER J-Claude, MARTY Laurent, PILIPCZUK Gregory, RECOBRE Pierre, SMIDTS Roberte, TORNOS Luc, VERDEAU-BORNE Sébastien, WASTJER Michel.

**Absents excusés :** BRUN Dante, DELLAC Anne-Marie, LABIT Alain, LHERM Jean-Pierre, SIGAL Sandrine.

**Absents :** ABAD-LAHIRLE Nadine, BOSCARIOL Eric, CALVET Karen, GACHES Lydie, MARTINAZZO Estelle, NESPOLO Florence, RIBOUCHON Thomas, ROBIN Véronique.

**Pouvoirs :** BRUN Dante à DUPUY Daniel, DELLAC Anne-Marie à RECOBRE Pierre, LABIT Alain à DARES Patrick, LHERM Jean-Pierre à DALDOSSO Corinne, SIGAL Sandrine à DUSSART Vincent.

*Les conseillers ont été convoqués le 31 octobre 2018, selon leur souhait exprimé, par pli remis à leur domicile par les agents de Police municipale et/ou par courrier électronique à leur adresse personnelle de messagerie. Le dossier était composé du courrier de convocation, de l'ordre du jour, des notes explicatives de synthèse et des projets de délibération avec leurs pièces jointes.*

M DUSSART Vincent est nommé secrétaire de séance. Pascal BARAT, DGS, assiste à la séance en tant qu'auxiliaire.

Dans le cadre de la procédure en cours de modification n°2 du Plan Local d'Urbanisme (PLU), les périmètres de certains secteurs soumis aux Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) seront modifiés. Il convient donc de modifier la délibération D. 2016/06/09 du 1<sup>er</sup> septembre 2016 afin d'actualiser les périmètres d'application de la taxe d'aménagement majorée :

Dans les quartiers d'urbanisation prioritaires :

- o Les périmètres de ces secteurs à 12,5% doivent être adaptés aux nouveaux périmètres des Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) n°7 (Ribes sud), n°8 (Ribes Nord), n°9 (la Moulière), n°10 (chemin d'Orliac). Pour le secteur n°8, le taux appliqué dans le lotissement Ribes sera maintenu à 12,5% de manière à assurer l'égalité devant les charges publiques tant que tous les lots ne sont pas construits.
- o Le périmètre de Fondada doit être supprimé étant donné que l'Orientations d'aménagement et de Programmation est supprimée.
- o Un nouveau périmètre à 12,5% doit être ajouté pour le secteur de la gare (zone 1AUF) suite à la création d'une Orientation d'Aménagement et de Programmation pour ce secteur.

Envoyé en préfecture le 16/11/2018

Reçu en préfecture le 16/11/2018

Affiché le 16/11/18

Berger  
Levrault

ID : 031-213101181-20181108-20180706-DE

Ce taux majoré permettra de financer en partie les travaux de voirie et de réseaux nécessaires à chaque opération et de manière globale sur la commune, les équipements publics à réaliser compte-tenu de l'accroissement de la population.

Le plan des nouveaux périmètres applicables est joint à la présente.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE la modification de la délibération D. 2016/06-09 du 1<sup>er</sup> septembre 2016 concernant les nouveaux périmètres des secteurs d'application de la taxe d'aménagement à 12,5 %.

Mmes BINET Pascale, DALDOSSO Corinne, DELLAC Anne-Marie, MM. DARES Patrick, LABIT Alain, LHERM Jean-Pierre et RECOBRE Pierre se sont abstenus de voter.

*Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus.  
Pour extrait conforme, le 9 novembre 2018  
Au registre sont les signatures*

Le Maire,



Daniel DUPUY